



« Préserver un environnement de qualité »

atelier 'pistes d'action' du 9 décembre 2010

Présents : personnes ressources & habitants : Mr. Bouffet – Office National des Forêts, Mme Cloarec – Les amis de la corniche, M Broch – habitant, Mme Caillaux – habitante, Mr. Santandreu – habitant ; **Elus** : Mme Bechstein – déléguée à l'eau et au fleurissement, Mr. Jolly – Délégué environnement et littoral ; **Services** : Mr. Pajot – Agent espaces verts, Mme Girard – Responsable développement durable CC Pays de Saint Gilles ; **Animateurs** : M. Lahogue – Ecodeva Conseil, Mlle Lehot – Ecodeva Conseil.

Absents : Mme Marchal – CPNS ; Mr. Guilmineau – Les amis de la corniche ; Mr. Cheneau – Nature et Culture ; Mr. Priou – Syndicat Mixte des Marais et SAGE ; Mr. Oger – Marais Salant, Mme De la Forge – Architecte paysagiste (CAUE85)

compte rendu de l'atelier

rappel sur l'agenda 21

Nicolas Lahogue (ECODEVA Conseil) a introduit la séance en rappelant le schéma de la démarche Agenda 21, situant la place des ateliers dans le processus de participation.

Eau et assainissement

Nicolas Lahogue présente les enjeux priorités par l'assemblée délibérante :

- 1 - Mieux gérer la ressource en eau en période estivale
- 2 - Mise en conformité du réseau d'assainissement non collectif
- 3 - Limiter l'usage d'engrais de synthèse
- 4 - Lutter contre l'artificialisation des sols
- 5 - Mieux gérer les zones humides
- 6 - Gestion des nuisances olfactives

Concernant l'enjeu n°1, l'assemblée admet que la consommation d'eau est difficile à maîtriser : en termes d'arrosage mais aussi de gestion agricole. Mme Cloarec fait référence à son jardin qui est très sec l'été, dès début juillet car son terrain est très sableux. D'après elle, il y a des terrains très gourmands en eau et d'autres moins. M. Broch explique d'ailleurs qu'il a un jardin qu'il n'arrose jamais. Il souhaiterait **apprendre à gérer son jardin de manière économe l'été**. Mme Bechstein suggère la **mise en place de récupérateurs d'eau**. M. Bouffet explique que c'est très simple à installer : « avec une simple poubelle » !

M.Lahogue suggère l'idée d'améliorer la **communication en direction des estivants** concernant une gestion raisonnée de la ressource en eau sur la commune (les bons gestes pour moins consommer). M. Jolly propose des publications dans le journal de la commune

Selon M. Bouffet, pour mieux gérer cette ressource en eau, il faudrait **favoriser l'installation de plantes économes en eau** et les adapter aux différents types de terrains. Dans ce cadre, il s'agit aussi d'informer correctement les habitants sur les plantes adaptées.

On propose **des animations permettant par exemple de mieux connaître les variétés de plantes locales**, de s'appuyer sur les **manifestations organisées pour les nouveaux arrivants** (avec livraison de brochures), ou à l'occasion de la semaine du développement durable.

M. Santandreu s'interroge sur la consommation d'eau agricole. M. Bouffet estime que les agriculteurs ne sont pas économes.

Concernant l'enjeu N° 3, Mme Girard estime qu'il doit être beaucoup plus large. Il s'agit selon elle de la réduction ou de la non-utilisation des produits phytosanitaires.

En ce qui concerne la **gestion des nuisances olfactives**, M. Jolly explique que ces nuisances sont générées par la station d'épuration qui ne fonctionne pas à plein l'hiver : les odeurs sont relevées où se situent les pompes. Mme Bechstein explique que ces mêmes problèmes ont été rencontrés à Saint-George et Saint-Gilles. Saint-Hilaire-de-Riez **s'est équipée de deux nez électroniques** (capteurs reliés par ordinateur) pour cibler l'origine des odeurs ; cela a permis d'identifier que les nuisances ne provenaient pas de la station d'épuration. Ce système est efficace mais coûteux. M. Lahogue demande si ce système peut être déplacé sur différentes zones ; Mme Bechstein précise que sur les deux, un seul peut être déplacé.

Les pistes d'action ayant émergées de l'atelier concernant la thématique de l'eau et de l'assainissement (et également relevées sur les fiches distribuées aux participants) :

1 - Mieux gérer la ressource en eau en période estivale

- x **Mieux communiquer auprès des touristes et des habitants (animations)**
- x **Développer les systèmes d'économie d'eau sur les sites touristiques (réducteurs de débit....)**
- x **Récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage**
- x **Apprendre à arroser son jardin avec économie**
- x **Privilégier les plantes économes en eau**

2 - Mise en conformité du réseau d'assainissement non collectif

- x **Mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour la mise aux normes**
- x **Mieux informer les particuliers**

3 - Limiter l'usage d'engrais de synthèse

- x **Travailler l'exemplarité de la commune**

x **Communication sur « comment jardiner autrement »**

x **Un jardin expérimental (géré par une association)**

4 - Lutter contre l'artificialisation des sols

x **Mettre en place une « modularité » du COS**

x **Promouvoir les techniques alternatives pour les particuliers** (ex : terrasse en bois aménagée sur des lambourdes plutôt que sur du béton)

x **Mener des réflexions sur les aménagements urbains**

5 – Mieux gérer les zones humides

6 – Gestion des nuisances olfactives

x **Equiper les installations de nez électroniques pour repérer les origines des nuisances**

Paysage et patrimoine

Nicolas Lahogue présente l'enjeu identifié par l'assemblée délibérante qui est de lutter contre la « banalisation paysagère ». Les problèmes identifiés sont les suivants :

- Pollution publicitaire
- Profusion de l'architecture paysagère
- Profusion des mobiles home

En ce qui concerne la **publicité**, Mme Bechstein explique que la collectivité s'est mobilisée contre ce genre de « pollution ». Elle a même poursuivi certains publicitaires en justice. M. Jolly précise que désormais des arrêtés municipaux règlementent l'affichage publicitaire sur le territoire.

Mme Cloarec demande s'il est possible **d'imposer des contraintes architecturales** comme la hauteur maximum pour des logements verticaux, afin de limiter l'impact paysager de ce genre d'architecture.

Architecture pavillonnaire. Mme Giraud précise que le nombre de pavillons sur le territoire est passé de 40 000 il y a 10 ans à 50 000 aujourd'hui. La tendance actuelle en matière d'urbanisation devrait au contraire être à la densification, avec plus d'habitat collectif ou semi-collectif. M. Bouffet dit apprécier l'architecture des maisons à 1 à 2 étages qui se trouvent sur le Terre-fort, contrairement à Mme Bechstein qui la trouve plutôt « triste ». Mme Cloarec souligne elle aussi l'absence d'esthétisme des pavillons. De plus, selon elle, les infrastructures proposées ne sont pas suffisantes par rapport à la densité de personnes. Mais il pourrait être envisagé de **réglementer l'habitat pavillonnaire en accompagnant ou en imposant aux particuliers de respecter une certaine forme d'architecture.**

Mme Cloarec propose également de **rénover les maisons construites dans les années 50 au lieu de faire de nouvelles constructions.**

Concernant la **profusion des mobile-homes**, Mme Bechstein explique que désormais les extensions de camping sont interdites par le Département. Le camping des Demoiselles est le seul du territoire qui ne dispose pas de mobile-homes. Mais d'après M. Broch, ce développement des mobile-homes est entré dans les mœurs et correspond à ce que recherchent les estivants.

L'assemblée s'accorde sur le fait que **les éléments du paysage à préserver en priorité sur le territoire sont les forêts et le marais.**

Pistes d'action ayant émergées de l'atelier concernant la thématique du paysage et patrimoine :

- x **Réglementer l'habitat pavillonnaire en accompagnant ou imposant aux particuliers de respecter une certaine forme d'architecture.**
- x **Limiter les nouvelles constructions en valorisant l'habitat existant**
- x **Préserver les forêts et marais, éléments importants du paysage.**

Déchets

Voir le compte rendu de l'atelier « Devenir éco-citoyen » où la thématique a également été abordée.

Milieus naturels

Nicolas Lahogue présente les enjeux priorités par l'assemblée délibérante :

- 1 – Concilier développement touristique et préservation des milieux
- 2 – Améliorer les pratiques à l'échelle de la Ville (gestion différenciée des espaces verts)

Mme Bechstein constate que les **protections grillagées des dunes** semblent bien respectées par la population. Mais selon Mme Cloarec, ce n'est pas le cas sur la Corniche car le contrôle effectué par les agents municipaux est insuffisant. M. Bouffet ajoute qu'en effet la végétation est « piétinée ». Selon lui, les passages piétonniers ne sont pas suffisamment visibles. **Mme Cloarec suggère la mise en place d'une police municipale à vélo pour contrôler ces zones protégées.**

En ce qui concerne la **gestion différenciée des espaces verts**, Mme Bechstein explique qu'elle est déjà en action sur le territoire. L'utilisation de produits phytosanitaires est devenue très rare. Elle ajoute qu'un plan de désherbage est prévu en 2011 ainsi que l'utilisation d'engrais organiques.

M. Bouffet suggère la réalisation d'un inventaire des arbres remarquables. M. Lahogue précise que le CAUE est en mesure d'organiser ce type de recensement. M.

Santandreu relève la faible présence d'arbres sur le territoire. Il se demande s'il serait possible d'envisager **d'en planter d'avantage**. Mme Bechstein explique que sur le Terre-fort, le terrain est composé essentiellement de schiste et qu'il est difficile de faire pousser des arbres. Mme Cloarec estime que la violence des tempêtes n'incite pas à la plantation d'arbres.

M. Broch suggère **la constitution de groupes de collecte pour ramasser les plantes invasives**. M. Lahogue précise toutefois que ce type d'intervention est compliqué et demande une bonne connaissance car il y a aussi des espèces rares qu'il ne faut pas confondre.

Les pistes d'action ayant émergé de l'atelier concernant la thématique des milieux naturels :

1 – Concilier développement touristique et préservation des milieux

x **Mettre en place d'une police municipale à vélo pour contrôler les zones protégées.**

x **Constituer des groupes de collecte pour ramasser les plantes invasives.**

2 – Améliorer les pratiques à l'échelle de la Ville (gestion différenciée des espaces verts)

x **Réaliser un inventaire des arbres remarquables**

x **Mettre en place une campagne de plantation d'arbres**

Air, bruit, risques

Nicolas Lahogue présente les enjeux priorités par l'assemblée délibérante :

1 – Maîtrise du risque inondation

2 – Gestion du risque incendie

3 – Réduire les nuisances associées à la surfréquentation automobile estivale

Il est constaté par tous le phénomène naturel de la **montée de la mer**. M. Jolly estime que le problème principal est le désensablement de la plage. De même, la Corniche s'érode et il n'y a plus d'arbres.

En ce qui concerne la **surfréquentation automobile**, Mme Bechstein estime qu'il est difficile de la limiter. De même, selon elle cette nuisance est différentes selon les zones.

En ce qui concerne le **risque d'inondation**, selon M. Bouffet, il reste important au niveau de la station d'épuration.